



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

174 rue de Courcelles
75017 Paris

04 JUIN 2023

Affaire suivie par : ED

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le
Réf. :

Maître,

En date du 16 janvier 2023, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente,

Après vérification auprès de l'autorité judiciaire compétente, les mentions relatives aux infractions des 8 mai 2018 et 7 avril 2020, ont été supprimées du dossier de votre cliente.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
l'adjointe à la cheffe du bureau national
des droits à conduire